



RETURN OFFERS TO :
RETOURNER LES OFFRES À :
Bid Receiving - Réception des soumissions:

PAR COURRIEL :

bidsubmissions.GEN-NHQContracting@CSC-SCC.GC.CA

ATTENTION : Claudette Chabot

**AMENDMENT TO THE REQUEST FOR
STANDING OFFER
MODIFICATION DE LA DEMANDE
D'OFFRE À COMMANDES**

Regional Master Standing Offer (RMSO)
Offre à commandes maître régionale (OCMR)

Proposal to: Correctional Service Canada

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Proposition à: Service Correctionnel du Canada

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments — Commentaires :

THIS DOCUMENT CONTAINS A SECURITY
REQUIREMENT – CE DOCUMENT COMPORTE DES
EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.

Issuing Office – Bureau de distribution

Correctional Service Canada (CSC)
National Headquarters / Administration Centrale

Title — Sujet: Formation professionnelle sur la sensibilisation à la moisissure et son élimination, la sensibilisation à l'amiante et la sensibilisation au plomb	
Solicitation No. — N° de l'invitation 21C50-20-3339073-B	
Solicitation Amendment No. – No. de la modification à l'invitation 002	Date: 30 novembre, 2021
GEIS Reference No. — N° de Référence de SEAG 21C50-20-3339073-B	
Solicitation Closes — L'invitation prend fin at / à : 14 :00 On / Le : December 3, 2021 / le 3 décembre 2021	Time Zone Fuseau horaire CST Heure normale du centre
Delivery Required — Livraison exigée : See herein – Voir aux présentes	
F.O.B. — F.A.B. Plant – Usine: Destination: Other-Autre:	
Address Enquiries to — Soumettre toutes questions à: Claudette Chabot – Claudette.Chabot@csc-scc.gc.ca	
Telephone No. – N° de téléphone: 639-317-8547	Fax No. – N° de télécopieur:
Destination of Goods, Services and Construction: Destination des biens, services et construction: Multiple as per call-up Multiples, selon la commande subséquente.	
Instructions: See Herein Instructions : Voir aux présentes	



La modification 002 à la demande d'offre à commandes (DOC) est émise pour:

1. Répondre aux questions 1 à 4 reçues au cours de la période d'invitation;

1. Questions et réponses 1 à 4:

QUESTION 1 : Selon l'appel d'offres, chacun de nos cours comprendrait un examen. Pouvons-nous supposer que le SCC déterminera comment traiter les personnes qui ne réussissent pas l'examen sans que cela n'engendre des frais supplémentaires pour l'entrepreneur?

RÉPONSE 1 : Oui.

QUESTION 2 : Peut-on supposer que chaque salle de classe sera équipée de ce qui suit :

- a. Un écran de projection ou au moins un mur blanc ou de couleur claire sur lequel nous pourrions braquer un projecteur à DEL? En l'absence d'écran ou d'un mur de couleur claire, peut-on coller ou épingler une feuille blanche sur un mur?
- b. Une table à l'avant de la classe sur laquelle on peut placer un ordinateur portable et un projecteur?
- c. Une alimentation électrique et des rallonges à la table qui peuvent alimenter un ordinateur portable et un projecteur?
- d. Un siège ou une chaise près de la table pour l'instructeur?

RÉPONSE 2 :

- a. Oui, une salle de classe peut être équipée d'un écran de projection, mais l'entrepreneur doit en faire la demande au moment de réserver la salle à chaque emplacement.
- b. Oui, une salle de classe peut être équipée d'une table placée à l'avant de la salle, mais l'entrepreneur doit en faire la demande et préciser l'endroit où la table doit être placée au moment de réserver la salle à chaque emplacement.
- c. Oui, l'alimentation électrique sera disponible dans toutes les salles de classe. Des rallonges peuvent être mises à la disposition de l'instructeur, mais l'entrepreneur doit en faire la demande au moment de réserver la salle à chaque emplacement.
- d. Oui, une chaise sera mise à la disposition de l'instructeur.

QUESTION 3 : Nous remarquons que cette offre repose sur un nombre minimal de cinq élèves par classe. Pouvons-nous supposer que la facturation d'une classe sera de cinq étudiants, même si moins d'étudiants se présentent?

RÉPONSE 3 : Oui.

QUESTION 4a : De plus, selon la clause 4.0 e) de l'annexe A, la livraison de tout le matériel et de l'équipement à l'emplacement doit se faire avant le début du cours. Combien de jours avant le début du cours le matériel doit-il être livré à l'emplacement?

RÉPONSE 4a : Le matériel et l'équipement doivent être livrés à l'établissement au moins une semaine avant le début de chaque cours. REMARQUE : Tous les articles livrés ou apportés par l'entrepreneur à un établissement correctionnel font l'objet d'une fouille de sécurité.



QUESTION 4b : Ceci est particulièrement pertinent pour les cours consécutifs. Par exemple, si un cours est prévu au Pénitencier de la Saskatchewan immédiatement suivi d'un autre cours au Pavillon de ressourcement Willow Cree, l'envoi de matériel plusieurs jours à l'avance nécessiterait l'achat de matériel en double, ce qui augmenterait les coûts des cours. Étant donné les coûts des services de messagerie, y a-t-il des exceptions qui s'appliquent au matériel qui doit être envoyé à l'avance? Par exemple, les éléments suivants doivent-ils être envoyés à l'avance?

- i. Ordinateur portable de l'instructeur servant à présenter l'exposé
- ii. Projecteur à DEL
- iii. Écran ou feuille (au besoin)
- iv. Documents à distribuer aux étudiants et qui sont préalablement approuvés par le SCC
- v. Documentation et notes personnelles de l'instructeur
- vi. Appareils, tels que des humidimètres

RÉPONSE 4b :

Oui, il y a des exceptions.

- i. L'ordinateur portable de l'instructeur doit être apporté par ce dernier à son arrivée à l'emplacement. Toutefois, comme il est précisé au paragraphe 3.0 e) de l'annexe A – Énoncé des travaux, « tout équipement informatique, s'il est requis par l'instructeur, doit être approuvé au préalable par le gestionnaire délégué ».
- ii. Le projecteur à DEL doit être apporté par l'instructeur à son arrivée à l'emplacement. Tous les projecteurs doivent également être approuvés au préalable par le SCC, par l'intermédiaire du gestionnaire délégué, et doivent être apportés par l'instructeur à l'établissement correctionnel.
- iii à vi. Tout le matériel non électronique doit être livré conformément à la réponse à la question 4a.

TOUTES LES AUTRES MODALITÉS RESTENT LES MÊMES.